



Productrice : Anne NEY 06 02 51 51 50 lafermedanne.fr

Contrat d'engagement AMAP « Volailles »

du 28 janvier au 23 décembre 2019

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagement de l'amapien-ne :

- Préfinancer la production
• Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG
• Gérer ses retards et absences aux livraisons

Engagement de la productrice partenaire :

- Livrer une fois par mois des volailles issues de l'agriculture biologique (abattoir non bio), de qualité, frais, de sa ferme
• Être le plus possible présente aux livraisons, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de l'élevage, et accueillir les adhérents sur sa ferme
• Être transparente sur le mode de fixation des prix et sur ses méthodes de travail

Les paniers :

Les livraisons auront lieu une fois par mois (voir calendrier ci-dessous), de 18 heures à 19 h 30 (19 heures jusqu'à fin mars), Ferme de Falanzé à Gerbéviller.

Les amapien-ne-s adhérant au contrat « volailles » s'engagent à commander un ou deux poulets de chair par mois, d'un poids variant +/- 1,5 à 2 kg.

Tarif : 11 € / kg sous vide (conservation 14 jours après abattage au frigo)

Je m'engage pour un panier mensuel de [ ] 1 poulet [ ] 2 poulets Je souhaite [ ] oui [ ] non les abats

Je choisis de régler [ ] par chèque-s [ ] par virement-s

L'amapien-ne remettra à la signature du contrat 4 chèques\* de 50 € (4 chèques de 100 € si engagement pour 2 poulets) ou mettra en place 4 virements. Le montant exact de chaque livraison viendra en déduction ; la régularisation interviendra à la dernière livraison de chaque trimestre.

Un panier non retiré est partagé entre les amapiens de permanence présents à la livraison correspondante.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien-ne-s et la productrice partenaire.

Fait en trois exemplaires : un exemplaire productrice, un exemplaire amapien-ne et un exemplaire AMAP (conservé par le référent « volailles»).

Fait à..... le.....

Signature de l'amapien-ne :

Signature de la productrice :

NOM de l'amapien-ne : ..... Portable : ..... E-mail : .....

\* débités en janvier, avril, juillet, octobre

Table with 12 columns: Lundi 28/01, Lundi 25/02, Lundi 25/03, Mardi 23/04, Lundi 27/05, Lundi 24/06, Lundi 22/07, Lundi 26/08, Lundi 23/09, Lundi 28/10, Lundi 25/11, Lundi 23/12